

**PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL
MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES
CONNEXES PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
RABASKA**

Mémoire présenté par Chantale Jean, Gaétan Lajoie et
Olivier Lajoie, Sainte Pétronille, Ile d'Orléans.

Demeurant à Sainte Pétronille, municipalité riveraine de l'Ile d'Orléans, en face de Lévis où l'on projette de construire le port méthanier Rabaska, nous sommes directement concernés par ce projet qui, s'il voit le jour, altèrera grandement notre qualité de vie.

Nous souhaitons faire part de nos inquiétudes et de notre opposition à l'implantation du projet Rabaska, à Lévis pour les raisons suivantes :

ENVIRONNEMENT

Habitants de la Terre, nous sommes conscients qu'un des volets importants de la lutte aux changements climatiques est la réduction des gaz à effet de serre (GES). Il s'agit de la raison d'être du protocole de Kyoto qui a été signé par 156 pays dont le Canada.

Même si nous ne sommes pas spécialistes en la matière, le rejet de 150,000 tonnes de gaz à effet de serre annuellement, sans compter la pollution occasionnée par les remorqueurs, la garde côtière, les pompes et les méthaniers eux-mêmes sont pour nous **inacceptables**.

Si le gouvernement du Québec se dit en faveur du protocole de Kyoto, il doit de réaliser que le projet **Rabaska entre en contradiction avec le protocole de Kyoto**.

Incontestablement, il s'agit pour l'Ile D'Orléans et aussi pour la grande région de Québec, d'une détérioration

DM60

NP

P

241

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

substantielle de sa qualité de l'air dont les répercussions vont être ressenties sur la santé, le tourisme et l'agriculture. À cela s'ajouterait aussi la pollution par le bruit engendrée par les bruits de pompes géantes ce qui gênera grandement les résidents des environs du site proposé.

Dans le rapport d'enquête et d'audience publique concernant le PROJET D'USINE DE CALCINATION DE COKE ET D'UNITÉ DE VALORISATION D'ÉNERGIE PAR ALCAN ALUMINIUM À BEAUPORT, en mars 2000, on a grandement considéré (page 122) le bruit généré par les activités du port, liés au projet d'Alcan, sur les utilisateurs de la plage. Le BAPE a alors fait mention que la proximité de la plage et des battures de Beauport nécessiterait des mesures particulières. **Comment alors le BAPE pourrait-il avoir été sensible aux répercussions faite à une activité récréotouristique et ne pas l'être lorsqu'il s'agira d'une population résidente aux abords mêmes du site projeté?**

Nous croyons sincèrement que **la réalisation du projet Rabaska serait un grave préjudice porté aux générations présentes et futures** en matière de qualité de l'environnement.

SÉCURITÉ

Résidents de Ste Pétronille, à l'Ile d'Orléans, donc situés dans la zone considérée comme à haut risque en cas d'explosion au port méthanier, nous croyons que la sécurité des populations résidant autour du futur site de Rabaska sera fortement menacée car il est prouvé que ce type d'industrie représente de sérieux risques pour la sécurité, c'est pourquoi, **ailleurs dans le monde il est confiné aux endroits éloignés des zones habitées.**

Comment alors peut-on justifier son installation à Lévis?

Nous sommes très inquiets entre autres :

- des possibles accidents maritimes (nous doutons du niveau de sécurité projeté par les promoteurs surtout dans les manœuvres effectuées en hiver)
- des accidents reliés aux fréquents transbordements sur le site même du port méthanier
- du fait que Rabaska deviendrait peut-être un site potentiellement vulnérable pour des attaques terroristes.

PATRIMOINE et PAYSAGE

Résidants de l'Île d'Orléans, nous sommes fiers de ce joyau de la culture québécoise, faisant partie du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Fiers aussi de participer à sa conservation et à son bon développement. Nous avons choisi d'y vivre.

-'En tant qu'artiste peintre professionnelle, j'ai choisi d'y habiter et d'y travailler parce que l'Île d'Orléans, ses berges et les berges du St Laurent qui l'entourent sont un lieu de paix, de calme, d'harmonie, de ressourcement et d'inspiration.

Le site projeté fait partie des basses terres qui bordent le fleuve St Laurent adossé à Lévis, marquées d'accidents géographiques spectaculaires, sous les yeux des résidents de St Laurent, de Ste Pétronille, et de Québec au coeur du panorama exposé aux plaisanciers par bateau et touristes visiteurs de l'Île et de Québec. Ce paysage est chargé d'histoire et est la porte d'entrée maritime de la vieille Capitale, clé de voûte de sa vocation récréotouristique et portuaire.

Comment peut-on imaginer établir une usine de cette envergure qui recevra des bateaux gigantesque difficilement manoeuvrables avec tous les dangers rattachés aux caprices du fleuve St Laurent en hiver, de surcroît rétréci en cet endroit et dans une zone densément habitée?

Comment peut-on sciemment masquer cette toile de fond, inspirante, jadis honorée et tant aimée par les grands artistes comme Horatio Walker, Marc-Aurèle Fortin, Clarence Gagnon et autres contemporains?

Avec Rabaska s'éteindra à jamais l'étincelle qui enflammait et enflamme encore aujourd'hui de nouvelles générations de créateurs et de visiteurs autrement toujours enjoués".
(Chantale Jean)

Nous déplorons **le fait que Rabaska puisse souiller à jamais la beauté naturelle** des berges du St Laurent.

Ainsi, nous sommes de l'avis de messieurs Marcel Junius et Marcel Masse, deux anciens présidents de la Commission des biens culturels du Québec qui disent que : "Les notions de grandeur, d'histoire, de poésie et de tranquillité doivent trouver leur place dans l'appréciation de ce projet.

Si nous laissons ce projet se réaliser, ce sera ouvrir toute grande la porte à un autre projet qui justifiera sa demande par le précédent et ainsi de suite."

Nous détruirons ainsi, peu à peu notre patrimoine culturel, agricole et maritime.

Dans le rapport d'enquête et d'audience publique concernant le PROJET D'USINE DE CALCINATION DE COKE ET D'UNITÉ DE VALORISATION D'ÉNERGIE PAR ALCAN ALUMINIUM À BEAUPORT, on fait état, à la page 119, de l'inquiétude du panache de vapeur de la tour de refroidissement qui aurait eu un impact majeur en occupant le champ de vision de nombreux citoyens des secteurs environnants ainsi que de l'Île d'Orléans. Comment alors, ne pas être inquiets des répercussions mentionnées ici plus haut sur la vie des citoyens des TROIS RIVES des environs du site du projet Rabaska?

Est-ce là ce qu'on peut appeler "Développement durable"?

ÉNERGIE

Le Gouvernement du Québec se dit fier de sa nouvelle politique d'énergie et se vante de promouvoir et de développer des énergies renouvelables comme l'eau et le vent. Dans cette optique, rien ne justifie un terminal méthanier à Lévis comme générateur d'énergie pour le Québec.

Il nous semble donc que **Rabaska ne servira que les intérêts lucratifs de Gaz de France et Gaz Métropolitain** désireux d'établir à tout prix des bases de distribution de gaz, sur la côte est de l'Amérique du Nord profitant de la naïveté des Québécois pour le faire alors que la résistance des Américains les a empêcher de s'implanter ailleurs qu'à Boston où la population environnante le regrette amèrement et en subit les nombreux inconvénients.

D'ailleurs, l'ancien ministre du développement durable du Québec, Thomas Mulcair ne s'est-il pas dit convaincu, après sa visite à Boston, qu'il ne fallait pas réaliser ce projet en raison des problèmes de sécurité? Aurait-il été évincé de son ministère et remplacé par quelqu'un d'autre qui pourrait mieux desservir des intérêts corporatifs tirant des ficelles politiques?

Nous ne voulons pas du Terminal Méthanier Rabaska et nous espérons que les membres de la Commission du Bureau des Audiences Publiques verra clair en priorisant la protection des citoyens et considèrera les impacts sans précédant sur l'avenir des Québécois de leurs recommandations, pour, qu'ainsi, **le ministre** du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec **applique réellement une politique "environnementalement" durable en refusant Rabaska.**

Signé à Ste-Pétronille, le 15 janvier 2006

Chantale Jean
Olivier Lajoie
Gaétan Lajoie,